

AMAP'achamama ABONNEMENT LÉGUMES Eté 2024

Je soussigné(e), Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un **PETIT** (2 personnes) ou **GRAND** (4 personnes) panier (entourer votre choix) pour la saison d'Été 2024 du mardi 21 mai 2024 au mardi 15 octobre 2024 soit 21 semaines (une distribution, date à définir, n'aura pas lieu pendant la saison pour congés). Cet abonnement me donnera droit à des légumes respectant la charte des AMAP. La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejunc des Moulinais à Pleurtuit Tout panier non récupéré sera repris par un des amapiens aidant à la distribution.

Petit Panier

Grand Panier

- 21 paniers** à 12,50€ soit 1 chèque de **262,50€** (en mars) ou 2 chèques de **131,00€** (mars) et **131,50€** (juin) ou 3 chèques de **88,00€** (mars) **88,00€** (juin) et **86,50€** (août)
- JOKER : Je choisis 1 semaine sans panier à ma convenance (prévenir le producteur). Je règle pour 20 paniers soit 1 chèque de 250,00€,** soit 2 chèques de 125€, et 125€ soit 3 chèques de 84€, 84€ et 82€.
- Date choisie du Joker :**
- 21 paniers** à 18,00€ € soit 1 chèque **378,00€** (en mars) ou 2 chèques de **189,00€** (mars) et **189,00€** (juin) ou 3 chèques de **126,00€** (mars) **126,00€** (juin) et **126,00€** (août)
- JOKER : Je choisis 1 semaine sans panier à ma convenance (prévenir le producteur). Je règle pour 20 paniers soit 1 chèque de 360,00€,** soit 2 chèques de 180€ et 180€ soit 3 chèques de 120€, 120€ et 120€
- Date choisie du Joker :**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de M JOUQUAN, producteurs partenaires.

Engagements de Mr et Mme JOUQUAN, Producteurs partenaires :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, cultivés sans herbicides ni pesticides, et disponibles à mesure qu'ils mûrissent, en quantité correspondante au partage, à parts égales de la récolte.
- Etre présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement.
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Expliquer le travail de la ferme et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires.
- Participer aux réunions de bureau et de bilan de fin de saison.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 27 janvier 2024

Les Producteurs Murielle et Mikaël JOUQUAN

Engagements des adhérents

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Assurer une permanence de distribution par saison.
- Dans la mesure de mes moyens, assurer une journée d'aide à la ferme par saison.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Signature du Consom'acteur

Le Président
Jean-Paul TOUDIC